

ÉTATS-UNIS

Les gardiens impliqués dans la mort de Frank Valdes semblent bénéficier d'une impunité troublante

Index AI : AMR 51/076/02

Amnesty International a appris avec consternation l'abandon des poursuites engagées contre cinq surveillants d'un établissement pénitentiaire, qui devaient être jugés pour les faits ayant entraîné en 1999 la mort de Frank Valdes, détenu en Floride dans le quartier des condamnés à mort.

Le procureur de l'État de Floride a décidé vendredi dernier de ne pas faire comparaître ces cinq hommes, qui étaient inculpés d'infractions allant de l'entente délictueuse au meurtre sans circonstances aggravantes. Cette décision succédait à l'acquittement par un jury de trois autres anciens gardiens de prison, inculpés en février dans la même affaire.

Amnesty International a exprimé son indignation à l'idée que personne n'avait été traduit en justice ou n'avait eu à rendre des comptes en ce qui concerne cette affaire, alors que des éléments extrêmement convaincants

donnent à penser que Valdes a été tué par des gardiens qui l'ont roué de coups dans une cellule d'isolement de la prison d'État de Floride, en juillet 1999. Valdes, qui avait été condamné et incarcéré en raison du meurtre d'un gardien de prison, a succombé à un ensemble de blessures graves infligées, semble-t-il, au cours de cet épisode violent. La liste des lésions comportait 22 côtes cassées ainsi que des fractures du sternum, du nez et de la mâchoire. Son visage, son cou, son abdomen et son dos portaient des traces laissées par de grosses chaussures.

Amnesty International craint que la sécurité de tous ceux qui sont remis à la garde de l'État ne soit menacée si des agents peuvent être assurés de l'impunité alors que des preuves aussi accablantes d'atrocités sont fournies. L'organisation a également demandé au ministère fédéral de la Justice, qui a annoncé, après les acquittements de février, qu'il réexaminerait l'affaire Valdes, de faire tout son possible pour que les responsables présumés soient déférés à la justice.

Rappel des faits

Les inculpations liées à l'affaire Valdes résultent de deux épisodes violents survenus dans le bâtiment X de la prison d'État de Floride (quartier de haute sécurité où les détenus sont placés à l'isolement) : lors d'une « extraction », Valdes avait été blessé par cinq gardiens qui l'avaient fait sortir de force de sa cellule ; quant au passage à tabac qui aurait provoqué sa mort, il a eu lieu lorsqu'il a réintégré sa cellule au sortir de l'infirmérie pénitentiaire, le 17 juillet 1999.

Au cours du procès, le ministère public a soutenu que les surveillants avaient frappé Frank Valdes pour le dissuader de communiquer à la presse des informations selon lesquelles d'autres détenus du bâtiment X auraient été brutalisés. Après la mort de Valdes et après que des détenus eurent contacté un journal local, des allégations relatives aux violences physiques systématiques infligées aux détenus du bâtiment X par les gardiens ont été rendues publiques. Cependant, un jury d'État, dont les membres venaient d'une localité où de nombreuses personnes ont des liens étroits avec le système pénitentiaire de l'État, a acquitté les trois

surveillants jugés en février dernier. _

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International, à Londres, au +44 20 7413 5566 ou consulter notre site web : www.amnesty.org